

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/10/20

Dossier complet le :
16/12/20

N° d'enregistrement :
2020-10233

1. Intitulé du projet

Demande de création de forage en substitution de pompage en rivière.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom RICHARD

Prénom Noël

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale EARL RICHARD ET FILS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 0 1 9 0 2 0 8 5 0 0 0 1 8

Forme juridique earl

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 a - article R 122 - 2	Création d'un forage à plus de 50 m de profondeur.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage à 67 m de profondeur, sur la commune de CACHEN, en remplacement d'un pompage en rivière. Le pompage existant sera supprimé, les pompes seront retirées, le socle béton aussi, et le seuil en palplanche retiré également. Le forage de remplacement sera réalisé à proximité de l'ancien pompage (+ ou - 10m). Ce forage sera réalisé par l'entreprise FORAQUITAINE dans les règles de l'art (tête de forage bétonnée).

4.2 Objectifs du projet

Le pompage actuel sur cours d'eau ne permet pas de garantir un débit suffisant pour irriguer les parcelles autorisées (30 ha). L'autorisation actuelle de pompage de 60 m³/h, 67500 m³ et 30 ha autorisés ne peut être satisfaite car le débit du cours d'eau est trop faible en période d'étiage sévère.

Le projet envisagé consiste à planter 30 ha de noisetiers, l'irrigation sera assurée par micro-irrigation goutte à goutte enterré. La qualité d'eau du cours d'eau est incompatible avec ce type de système d'irrigation (risque de colmatage important) la bonne qualité d'eau du forage permettra de garantir la pérennité du système.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé durant le mois de février. Il durera une semaine (tests de pompages compris). La technique de forage envisagée est la perforation par rotation. Le chantier sera réalisé durant la journée de 8 h à 12 h et 14 h à 17 h. Une seule machine sera utilisée et nécessitera 3 ouvriers. L'eau utilisée lors de la rotation provient d'une cuve fournie par le foreur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage sera exploité du mois d'avril au mois d'octobre pour l'irrigation du verger.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

De par sa profondeur supérieur à 50 m, la réalisation de ce forage est soumise à autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Caractéristiques du forage : Profondeur : 67 m Diamètre : 17"1/2 Crépine : 7 "7/8 Cimentation de 0 à 17 m, pour garantir l'étanchéité de l'ouvrage par rapport aux eaux de surface.	Coût de l'ouvrage sans l'équipement : 28 000 € HT

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit du chantier : Le Buou
40120 CACHEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 06' 90" 36 Lat. - 0° 42' 33" 80

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le pompage en rivière a fait l'objet d'une évaluation d'incidence du pompage dans le cadre de la procédure mandataire en 2002. Ce droit d'eau est reconduit tacitement chaque année depuis.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 750 m du site natura 2000 du bassin de la Midouze.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MIOCENE AQUITANIEN
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais de terre suite à la perforation. Ces matériaux (quelques m3) seront régalez sur les terres agricoles.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les boues issues du forage seront envoyées dans un bac décanteur.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait pouvoir bénéficier d'une dispense d'évaluation d'incidence environnementale car il permet de soulager le milieu naturel des eaux de surface en abandonnant un pompage en rivière au profit d'un pompage en nappe profonde déconnectée des eaux de surface. Ce projet va donc améliorer l'étiage du bassin de la Gouaneyre.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cachen

le, 26/10/2020

Signature









DOSSIER TECHNIQUE

COUPE PREVISIONNELLE FORAGE AGRICOLE



Charte qualité

Entreprise:	FORAQUITAINE
Client:	EARL RICHARD Le broustic 40430 LUXEY
Maître d'oeuvre:	EARL RICHARD /
Exploitant:	EARL RICHARD Le broustic 40430 LUXEY

Code National BSS :

N° Déclaration ** :

Police de l'eau * :

* Numéro de déclaration au titre de la police de l'eau

** N° d'enregistrement de déclaration préalable

Lieu de l'ouvrage : BUOU

40120 CACHEN

Coordonnées : Longitude 0 Latitude 0 **Altitude :** 0.00 m

Zone : Lambert 1 carto métrique

Nombre de forages : 1

Date début de l'ouvrage : 20/02/2021

Resp. M. Ouvrage : M. RICHARD NOEL

Date fin de l'ouvrage : 20/03/2021

Resp. M. Oeuvre : FORAQUITAINE

Machine : MASSENZA

Resp. Chantier : M. JURQUET

Date début pompage : **Niveau statique non perturbé :** 11.00 m

Date fin de pompage : **Débit Maxi. d'essai :** 0.00 m³/h

Nombre de nappes identifiées : 2 **Rabattement correspondant :** 0.00 m

Notes :

TRONCONS de L'OUVRAGE
COUPE PREVISIONNELLE FORAGE AGRICOLE



Charte qualité

Client:	EARL RICHARD
Maître d'oeuvre:	EARL RICHARD
Lieu de l'ouvrage :	BUOU
	40120 CACHEN

LITHOLOGIE

De	à	Libellé
0.00	7.00	SABLES ARGILEUX
7.00	17.00	ARGILES JAUNES
17.00	30.00	SABLES ET GRES CALCAIRES
30.00	65.00	CALCAIRES COQUILLIERS
65.00	67.00	ARGILE ET MARNES

FORAGE

De	à	Ø"	Ømm	Mode de forage	Fluide de forage
0.00	17.00	17"1/2	444.00	Rotary	Bentonite
17.00	67.00	12"1/4	311.00	Rotary	Bentonite

* Reconnaissance

TUBAGE

De	à	Ø"	Ømm	Epais.	Ecra.	Nature du tubage	Type	Slot	Vide %
-0.50	17.00	12"3/4	323.90	6.23		Acier-ordinaire	Cuvelage		
-0.50	30.00	7"7/8	200.00	7.50		P.v.c.	Cuvelage		
30.00	67.00	7"7/8	200.00	7.50		P.v.c.	Crepine fentes	0.75	

REPLISSAGE

De	à	Ø"	Ømm	Matériau	Nature	Méthode de pose	Texture	Gra. (mm)	Vol. m3
0.00	17.00	12"3/4	323.90	Ciment	Clk	Gravitaire			1.30
0.00	67.00	7"7/8	200.00	Gravier	Graviers de silacq	Circulation inverse	Roule	1.00-4.00	3.00



Zonage matura 2000 Bassin de la Thidouze.

Le 15/12/2020
Monsieur RICHARD Noël –
EARL Richard et fils
aquisol@wanadoo.fr

Mission Évaluation Environnementale

Pôle Projets
Affaire suivie par : FRÉDÉRIC BART
Courriel : frederic.bart@developpement-durable.gouv.fr

Note complémentaire à la demande CAS par CAS

réf : 2020-10233_FB_incomplet

Nom du projet : Création d'un forage souterrain d'environ 67 mètres de profondeur, afin de capter la nappe du Miocène aquitainien en remplacement d'un pompage en rivière (création d'un verger de noisetiers de 30 ha).

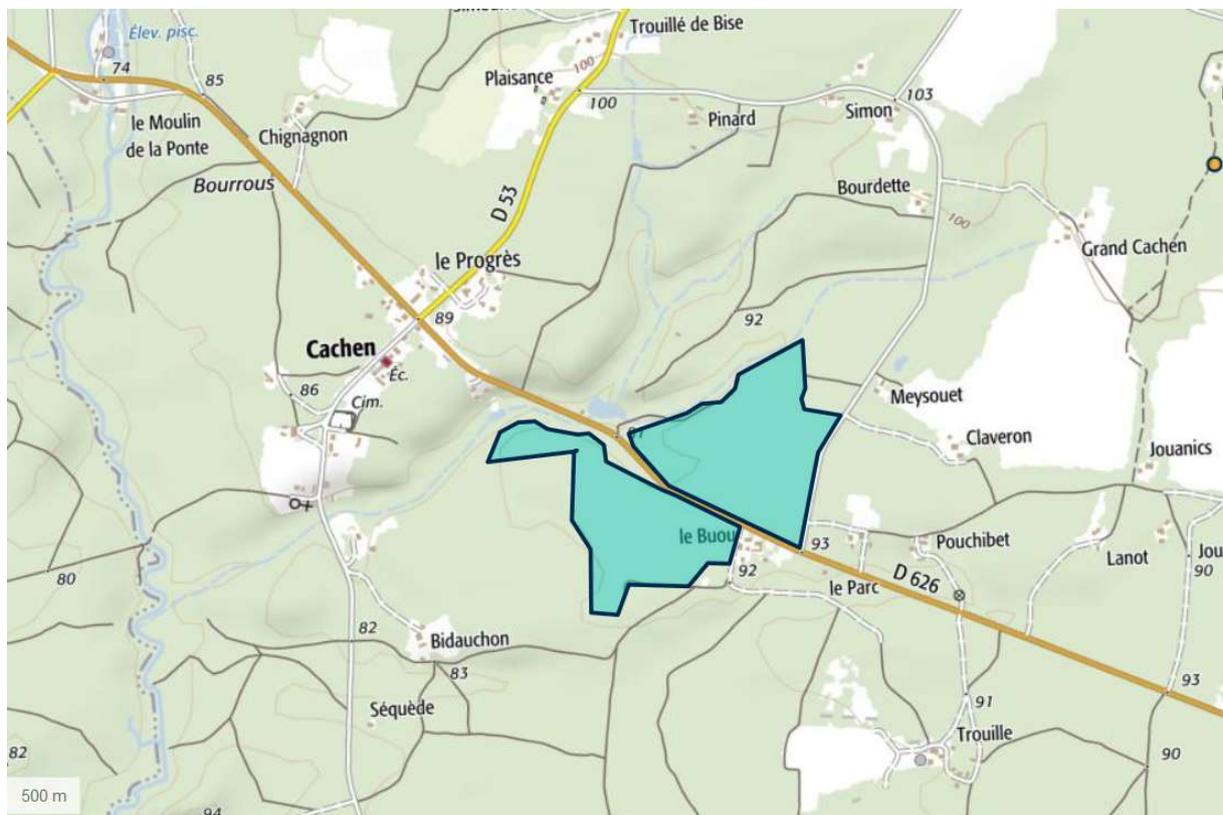
Commune : CACHEN (40)

Éléments de réponse au dossier :

4.2 : objectif du projet

Le verger de noisetiers de 30 ha sera implanté sur les parcelles agricoles déjà irriguées initialement par un pompage en rivière pour l'irrigation du maïs. Les parcelles visées par le projet sont toutes agricoles et destinées aujourd'hui à la production de maïs.

Cartographie des parcelles du futur verger de noisetier sur IGN :



Cartographie des parcelles du futur verger de noisetier sur photo aérienne :



Nombre de plants prévus :

Surface cadastrée = 30 ha, surface exploitée : 27.6 ha

Pertes liées aux tournières de bout de parcelles et de bordures - 8 % soit 2.4 ha, il reste donc une surface nette arborée de **27.6 ha**. La surface perdue sera entièrement enherbée, et la surface nette arborée sera enherbée sur 90% de la surface. La densité de plantation sera de 666 arbres à l'hectare pour une distance de plantation à 6 m entre rangs et 2.5 m sur le rang. Le nombre d'arbres à prévoir est de 27.6 ha X 666 arbres /ha, soit **18 381**.

Cela représente **44 km d'alignements d'arbres** dont la principale activité est de **piéger le carbone** pour constituer de la biomasse dans laquelle on compte la production de noisettes.

Calcul du volume total de pompage envisagé :

Pour 27.6 ha de noisetiers en situation normale de terrains ayant une capacité de rétention en eau moyenne on considère 2 000 m³/ha et par an.

Mais dans ce type de sols sableux (91% de sable), à faible capacité de rétention (RFU : 25 mm), il faut prévoir un besoin en eau maximum de 4600 m³/ha/an.

Dans ce cas, cela représente un besoin en eau d'irrigation potentiel de 27.6 ha x 4600 m³ = **126 960 m³/an** à pomper sur une période allant du 1^{er} avril au 31 octobre.

Avec un dispositif de **distribution localisé de type micro jets**, il faut prévoir la possibilité d'un apport journalier de **6 mm par jour en période de pointe**, c'est-à-dire **60 m³/ha et par jour**.

Sachant que l'irrigation peut être programmée pour fonctionner pendant 20h/jour pour tenir compte des périodes de nettoyage des filtres en particulier.

Pour une surface de 27.6 ha, Il faut donc prévoir d'irriguer $27.6 / 20 = 1.38$ ha par heure.

Par conséquent la capacité de pompage en période de pointe sera de $1.38 \text{ ha} \times 60 \text{ m}^3/\text{H}$ soit **83 m³/H** x 20 h = 1 660 m³/jour.

Ceci est le minimum pour un tour d'eau organisé sur 20 heures / jour tous les jours de la semaine (sauf lorsqu'il pleut)

Afin de respecter les prescriptions de l'organisme unique IRRIGADOUR, il sera délivré 2 autorisations de pompage sur deux périodes distinctes :

Une autorisation hivernale du 1^{er} novembre au 30 avril, de 48 000 m³,

Une autorisation estivale du 1^{er} mai au 31 octobre de 73 140 m³ (quota de 2650 m³/ha attribué sur les nappes), et ceci dans le respect du volume autorisé de l'Autorisation Unique Pluriannuelle du périmètre élémentaire Douze Aval (Volume Prélevable cours d'eau et nappes d'accompagnement), en substitution du volume autorisé initialement en rivière. Le pompage en rivière sera supprimé.

Le volume évoqué ci-dessus a été défini par l'organisme unique IRRIGADOUR en tenant compte de l'équité entre irrigant et du respect du plan annuel de répartition par rapport au volume cours d'eau et nappes d'accompagnement autorisé dans l'AUP.

4.3.1 : Description du projet en phase travaux.

Afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle de l'étendue d'eau le positionnement du forage a été repositionné sur la partie haute de la parcelle à 130m de distance du plan d'eau, dans la parcelle 66 Section F, et non pas, près du ruisseau comme indiqué initialement.

Ce repositionnement va d'une part éviter tout risque de pollution accidentelle dans le plan d'eau ou le ruisseau et d'autre part, bénéficier d'une quantité d'eau bien plus importante.



Les boues de forage décantées (eau et argile), soit environ 10m³, seront évacuées avec une tonne à lisier et épandues sur la parcelle agricole attenante plane.

4.4 : Procédure à laquelle est soumis le projet

En vertu du Code de l'environnement

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement le projet est soumis aux rubriques : L-122.1, R- 122.2 et R- 122.3

Ce projet de création d'un forage dans le Miocène sur la commune de cachén (40) dans le département des Landes, nécessite la réalisation d'une étude d'impact, dont le contenu est défini par l'article R.122-5 du code de l'environnement.

De plus, le projet est soumis à l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement :

- catégorie n°27, qui soumet à examen au cas par cas les forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50m,
- catégories 16c et 17c qui, en zone de répartition des Eaux (ZRE), soumettent à examen au cas par cas les dispositifs de captage des nappes souterraines et les prélèvements pour l'irrigation supérieurs à 8 m³/h.

8-annexes obligatoires : 8.2 autres annexes

Photo aérienne IGN du point de pompage en rivière (Extraction Gesteà OUCG IRRIGADOUR) :

The screenshot shows a web application interface for water management. At the top, there is a browser address bar with the URL <https://gestea.chambres-agriculture.fr/Ougc/flow/consulterCarte.do?execution=e3s1>. Below the browser, there are several navigation tabs: "Préleveur", "Prélèvements", "Suivi des consommations", and "Synthèse et historique". The main heading is "Point de prélèvement".

On the left side, there is a "Zoomer sur" section with a "Type" dropdown set to "Commune" and a "Nom" input field. Below this is a list of "Points de prélèvement" with various categories and status indicators (Actif/Inactif):

- Cours d'eau
 - Actif
 - Inactif
- Canal
 - Actif
 - Inactif
- Nappe d'accompagnement
 - Actif
 - Inactif
- Source
 - Actif
 - Inactif
- Nappe souterraine
 - Actif
 - Inactif
- Retenue déconnectée
 - Actif
 - Inactif
- Retenue connectée
 - Actif
 - Inactif
- Réseau de distribution
 - Actif
 - Inactif

Below the list, there are sections for "Communes", "Scan25 - Serveur IGN", "Orthophoto - serveur IGN", and "Scans25".

The main map area shows an aerial view of a river. A yellow line highlights the river. A blue dot on the river is marked as a pumping point. A white text box with a blue arrow points to this dot, containing the text "Pompage en rivière à supprimer". The map includes navigation controls (back, forward, search, hand, print, pan) and a scale of 1/2259. The coordinate system is set to Lambert 93.